

Face au COVID-19 la CGECI vous informe

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Hebdo 007 | Vendredi 29 mai 2020

Sommaire

- 1** **Edito** : Soutenir les entreprises des filières agricoles, un impératif !
- 2** **Appui aux entreprises** :
 - 2** Programme d'appui au secteur du vivrier
 - 3** La CGECI met en place un dispositif pour accompagner les PME pour bénéficier des Fonds
 - 4** Critères et modalités d'accès au fonds des Grandes Entreprises
- 6** **Actualités de la semaine** :
 - 6** Rencontre entre les adhérents de la CGECI et les membres du comité de gestion du fonds des Grandes Entreprises
 - 7** La CGECI échange avec la Délégation de l'UE en Côte d'Ivoire
- 8** **Dialogue social** : Dans les coulisses du dialogue entre l'Etat et les partenaires sociaux
- 9** **Dialogue public - privé** : Le fonds d'appui au secteur informel présenté au secteur privé au cours de la réunion du Comité paritaire
- 10** **Plaidoyer** : Le Gouvernement suspend les pénalités de retard dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics
- 11** **Analyse d'impact** : L'impact de la COVID sur les entreprises formelles selon l'enquête de l'Institut Nationale de la Statistique (INS)
- 12** **Emploi** : Les salariés en arrêt de travail pourront bénéficier d'une aide de l'Etat
- 13** **La parole est à l'UNEMAF** : COVID-19 et changement du modèle agricole
- 14** **Brèves de la semaine & Circulaires**
- 15** **Bonnes pratiques** : Le nettoyage des bureaux en période de pandémie
- 16** **Entreprises citoyennes** : Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Editorial

Soutenir les entreprises des filières agricoles, un impératif !



Massogbè TOURÉ
Vice-Présidente - CGECI

L'importance de l'agriculture dans l'économie ivoirienne n'est plus à démontrer. L'agriculture représente en effet 22% du PIB de la Côte d'Ivoire, plus de 50% des recettes d'exportation et les deux tiers des emplois du pays. Ce secteur stratégique, à la fois pour l'économie nationale et l'alimentation des populations est aujourd'hui durement éprouvé par la pandémie de COVID-19.

Prenons les filières noix de cajou et coton, spéculations que je connais très bien et dans lesquelles la Côte d'Ivoire occupe respectivement les rangs de premier producteur mondial et de troisième producteur africain. Selon le Conseil coton-anacarde (CCA), ces deux filières vont perdre en 2020 l'équivalent de environ 2 milliards de Fcfa pour le coton et 12 milliards pour l'anacarde de recettes d'exportations à cause du coronavirus sévissant actuellement dans le monde. Les autres filières d'exportation clefs du pays ne sont pas épargnées.

Anticipant les impacts négatifs de la Covid-19 sur l'agriculture, la CGECI avait, dès le mois de mars exhorté l'Etat à apporter un appui à l'ensemble des filières agricoles à travers les entreprises du secteur. Pour la CGECI, soutenir l'entreprise, c'est d'abord lui permettre de s'approvisionner en matières premières, et donc de payer les planteurs, aux conditions fixées par l'Etat. C'est ensuite lui permettre de stocker la matière première, ou la transformer, en attendant que les clients potentiels se manifestent, une fois la crise passée. C'est donc assurer la préservation de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Dans son plan de soutien économique, le gouvernement a accordé des appuis non négligeables aux filières agricoles et vivrières pour atténuer les effets de la pandémie du COVID-19. Ces financements ont été répartis comme suit:

250 milliards pour six (6) filières d'exportation (anacarde, coton, hévéa, palmier à huile, cacao et café), et 50 milliards FCFA pour les cultures vivrières, dont 20 milliards FCFA pour les engrais et les produits phytosanitaires.

Il s'est toutefois passé beaucoup de temps entre l'annonce et l'opérationnalisation de ces appuis à l'agriculture. Le manque d'information et la crainte de voir les entreprises agricoles exclues des bénéficiaires du plan de soutien, nous ont conduit, avec l'accord du Président du Patronat ivoirien, à rencontrer le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Le Directeur Exécutif de la CGECI et moi avons ainsi pu avoir une rencontre intéressante avec le Ministre Adjoumani.

Le pas décisif a été franchi le 22 mai, lorsque le Conseil présidentiel présidé par M. Alassane Ouattara, a annoncé le décaissement d'un soutien de l'Etat à des filières en difficulté, 11 au total, pour un montant de 151 milliards de F CFA. Ces décaissements sont à saluer, tout comme l'implication des interprofessions (Intercajou, Apromac pour l'hévéa, AIPH pour l'huile de palme, etc.) et des organes de régulation (Conseil Coton anacarde, Conseil Café-cacao...).

Les premiers soutiens aux filières feront du bien certes. Mais, les entreprises du secteur agricole semblent aujourd'hui devoir compter sur les fonds aux entreprises (PME et Grandes entreprises), vu qu'elles ne semblent pas être éligibles aux appuis à l'agriculture. Il reste toutefois des interrogations sur l'impact que ces appuis auront sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur: producteurs, coopératives, magasins de stockage, structures d'encadrement et de recherche, exportateurs, etc.

En tout état de cause, la CGECI qui s'est saisie dès le début de la question du soutien à l'agriculture nationale reste mobilisée pour que les soutiens annoncés par le gouvernement se traduisent en actes concrets.

Appui aux entreprises

Programme d'appui au secteur du vivrier



Photo d'illustration

Dans le cadre du Plan de soutien économique, social et humanitaire du Gouvernement, en vue de faire face au Covid-19, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) a en charge la mise en œuvre de l'appui aux cultures d'exportation et au vivrier. L'objectif assigné est de garantir la production et la commercialisation des produits desdits secteurs.

Appui aux cultures maraîchères

Cultures de première importance pour l'alimentation de base en Côte d'Ivoire, les cultures ciblées sont le piment, la tomate, l'aubergine, l'oignon, le gombo, la laitue, la carotte, le chou et le concombre.

Les produits tels que l'oignon, la tomate et la carotte sont importés, notamment des pays dont les agriculteurs et les commerçants sont confrontés aux restrictions sanitaires dues à la pandémie du COVID-19. On enregistre de ce fait une réduction des importations de ces produits.

Le budget des mesures proposées pour accompagner les cultures maraîchères s'élève à 6,2 milliards F CFA.

Appui à la filière manioc

Le manioc est une culture stratégique, avec une capacité de se substituer à certaines importations (riz, blé, etc.).

En 2016, le manioc a contribué à 0,8 % au PIB national. C'est l'aliment de base pour un des produits emblématiques de la Côte d'Ivoire : l'attiéké !

Les difficultés relevées dans la filière manioc sont de deux ordres : la difficile mise à marché par les producteurs et la perturbation actuelle de la préparation de la campagne.

Le budget d'appui à la filière manioc est estimé à 5,6 milliards de F CFA.

Appui à la filière maïs

En 2017, la filière a représenté 0,5% du PIB national, selon les données de l'Institut National de la Statistique (INS). La production annuelle de maïs grain a dépassé le million de tonnes en 2019.

La situation sanitaire rend difficile l'acquisition des semences et intrants de qualité pour la production. Le démarrage de la saison du maïs, actuellement en cours, est ainsi mis à mal du fait de la COVID-19. Cela pourrait occasionner une baisse de la production de l'ordre de 5 à 10 % en 2020.

Le budget d'appui au secteur maïs s'élève à 7 milliards de F CFA.

Au total, le financement du programme d'urgence du secteur vivrier est estimé à 22 milliards de F CFA.

Les mesures proposées portent sur l'appui à la production et à la mise à marché. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a été désignée comme Unité Opérationnelle d'Exécution du Programme d'urgence du secteur vivrier, sous la coordination du MINADER. Le financement dudit programme se fera sur les ressources disponibles au niveau des projets en cours d'exécution au sein du MINADER. Des interrogations demeurent sur la gouvernance de ces projets.

La **CGECI** vous accompagne
face au **COVID-19**

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur la page

cgeci.com/coronavirus



Appui aux entreprises

La CGECI met en place un dispositif pour aider les PME à bénéficier du Fonds d'appui

L'Etat de Côte d'Ivoire a créé, dans le cadre de son plan de soutien à l'économie quatre fonds d'appui à l'économie. Quelques jours après l'annonce faite par le Premier Ministre, la CGECI a fait des propositions pour l'opérationnalisation de l'ensemble des appuis prévus, y compris les 4 fonds créés par la suite par ordonnance.

En vertu de ces ordonnances, la CGECI n'est membre que du Fonds des Grandes entreprises. Toutefois, suite à un plaidoyer qu'elle a entrepris, et forte des Pme qu'elle compte parmi ses adhérents, elle est sur le point d'intégrer le comité de Gestion du Fonds des PME, à titre d'observateur.

Aujourd'hui, c'est une autre étape qui a été franchie selon Stéphane Aka-Anghui, Directeur Exécutif du patronat ivoirien. En effet, ce dernier a annoncé ce jeudi 28 mai 2020 la mise en place de **deux guichets** destinés à accompagner les PME afin que ces dernières aient toutes leurs chances de bénéficier des appuis mis en place par l'état.

Un premier guichet au sein du Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises, Association membre de la CGECI et un second guichet au sein de la Maison de l'Entreprise, siège de la CGECI. Ce deuxième guichet sera plus précisément logé au 2ème étage, à savoir au Centre d'Appui au Développement de l'Entreprise (CADE) de la CGECI.

Ces deux guichets auront au moins 3 missions :

1. Donner des informations exactes sur les modes opératoires de ces fonds, notamment les critères d'éligibilité et les pièces à fournir;
2. Orienter les bénéficiaires potentiels vers le guichet approprié à leurs besoins. Il faut savoir qu'en fonction de leurs tailles, les TPE et PME peuvent



Photo d'illustration

bénéficier, dans une premier temps de subvention, prêts à taux 0 ou à 2,5%;

3. Aider les entreprises à compléter leur dossier, en mettant à leur disposition des experts, notamment pour élaborer leur plan de continuité des affaires ou leur compte d'exploitation prévisionnel;
4. Suivre l'instruction du dossier par le Secrétariat exécutif ou le Comité de Gestion du Fonds.

Ce dispositif sera mis en place grâce au projet s'investir Ensemble financé par l'UE. La composante 2 du projet, mise en œuvre par la CGECI a pour objectif d'aider les PME en les accompagnant à bénéficier de financement. En cette période, l'UE et le Ministère de l'Intégration africaine, maître d'œuvre du projet, ont accepté que le projet puisse accompagner les Pme à profiter des fonds COVID19.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez adresser votre requête par mail à covid19@cgeci.ci ou appeler le **(+225) 20 33 02 17**.

Le MPME va mettre en place, avec l'appui de la CGECI, son dispositif pour aider ses membres à bénéficier du Fonds d'appui

MPME
MOUVEMENT DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES

Immeuble MPME, 141, Bd de Marseille, Abidjan-Marcory
Tel: +225 21 35 32 06 / +225 21 24 00 70 / +225 21 24 00 83
Fax: +225 21 35 99 81 - 18 BP 32 Abidjan 18
www.mpme-ci.org - mpme@mpme-ci.org - mpmesecretariat@gmail.com

Appui aux entreprises

CRITÈRES D'ACCÈS AU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES



Fonds de Soutien aux Grandes
Entreprises (FSGE-COVID-19)

Tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du FSGE-COVID-19, à condition que les entreprises appartenant aux secteurs d'activités, aient été fortement affectées par la crise

SECTEURS
PRIORITAIRES

Tourisme
et Hôtellerie



Restauration



Transport



Commerce



CONDITIONS
POUR BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOUTIEN

Dans la période transitoire le FSGE-COVID-19 couvre toutes les Grandes Entreprises sur toute l'étendue du territoire ivoirien et qui remplissent les critères suivants:

Être une entreprise dont les activités ont été négativement impactées par la COVID-19 (avoir subi une perte réelle de chiffre d'affaires entre mars 2020 et la date de la demande de soutien, supérieure ou égale à 30% par rapport à la même période en 2019)



Être une entreprise de droit ivoirien implantée sur toute l'étendue du territoire et ayant enregistré un chiffre d'affaires supérieur à un milliard (1.000.000.000) de FCFA sur trois exercices consécutifs (états financiers certifiés 2017, 2018 et provisoire 2019)



Être une entreprise en activité effective et continue sur au moins les deux années fiscales 2018 et 2019



Être à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 janvier 2020



REMBOURSEMENT

Dans la phase transitoire, le FSGE-COVID-19 intervient à travers l'octroi de prêts directs à taux réduit aux entreprises éligibles, selon les conditions suivantes :

→ **Objet du prêt** : financement du Besoin en Fonds de Roulement

→ **Durée du prêt** : entre dix-huit (18) et trente-six (36) mois

→ **Remboursement du capital et paiement des intérêts** : A compter du 31 janvier 2021

→ **Taux d'intérêt maximum du prêt** : 3% TTC.

Source : <http://www.fsge.gouv.ci/criteres-eligibilite>

Appui aux entreprises

MODE OPÉRATOIRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES

L'ENREGISTREMENT DE L'ENTREPRISE

L'entreprise se connecte sur la plateforme web dédiée du FSGE-COVID-19 (www.fsge.gouv.ci) et renseigne le formulaire d'information en ligne qui sera validé et transmis au Comité de Gestion. L'entreprise recevra automatiquement un numéro de dossier.

Etape
01

LA SAISINE

La demande de prêts est adressée au Président du Comité de Gestion et réceptionnée par le Secrétariat Exécutif accompagnée des pièces exigées. **Etape très importante qui déclenche l'instruction du dossier**

Etape
02

L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

La demande de prêt ainsi reçue est saisie dans le Système de Gestion Intégré des Fonds Sectoriel (SGIFS) de la BNI avec les éléments du dossier.

Etape
03

L'ANALYSE DE LA DEMANDE

Le Secrétariat Exécutif effectue l'analyse du dossier et le soumet aux membres pour validation.

Etape
04

LA DÉCISION

Après la validation du Secrétariat Exécutif, les dossiers sont transmis au Comité de Gestion pour approbation. Le Président du Comité de Gestion convoque le comité, pour décision sur les dossiers qui ont été transmis par le Secrétariat Exécutif.

Etape
05

LA NOTIFICATION

Le Président du Comité de Gestion notifie par courrier (physique et/ou électronique), l'accord ou non de prêt au bénéficiaire ainsi que ses caractéristiques et conditionnalités sur la base du PV de délibération du Comité de Gestion.

Etape
06

LA CONVENTION DE PRÊT

Une convention de prêt est préparée par le Secrétariat Exécutif et signée entre le Fonds représenté par son Président, le bénéficiaire et le DG de la BNI.

Etape
07

LE DÉCAISSEMENT

La BNI met les fonds à la disposition du bénéficiaire sur la base de l'ordre d'opération signé par le Président du Comité de Gestion et le DG de la BNI, conformément aux modalités indiquées dans la convention de prêt.

Etape
08

Actualité de la semaine

Rencontre entre les adhérents de la CGECI et les membres du comité de gestion du fonds des Grandes Entreprises



Vue de la salle de la Jewels où a eu lieu la rencontre

A l'initiative de la CGECI, la Maison de l'Entreprise a servi de cadre pour une séance d'informations et d'échanges sur les différents fonds et appuis mis en place par le Gouvernement ivoirien en faveur des entreprises, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le jeudi 28 mai 2020.

La cérémonie a regroupé des représentants des Comités de Gestion des fonds et des représentants des organisations professionnelles et des entreprises.

Mme ATTIA Véronique, Conseiller Technique au Ministère du Commerce et de l'Industrie qui préside le secrétariat du fonds de soutien aux Grandes entreprises (FSGE-COVID-19), a fait une présentation dudit fonds doté d'un montant global de 100 milliards FCFA. La conférencier a expliqué a fait savoir qu'en attendant la finalisation des travaux du cabinet recruté en vue d'assister le Comité de Gestion dans ses missions et face à la nécessité de satisfaire au plus tôt, aux attentes des entreprises fortement éprouvées par la crise sanitaire, il a été mis en place un dispositif transitoire d'opérationnalisation du Fonds, en vue d'apporter un soutien aux entreprises. Ce sont 10 milliards FCFA qui seront prêtés à quelques entreprises au cours de la phase transitoire qui cout du 14 mai au 15 juin 2020. Par ailleurs, les premiers chèques ont été remis aux bénéficiaires, il y a de cela deux semaines.

Aux dires de Mme Attia, tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du FSGE-COVID-19 dans cette phase, avec une priorité accordée aux entreprises appartenant aux secteurs d'activités fortement affectés par la crise sanitaire (Les secteurs dits prioritaires).

Ce prêt consenti pour le financement du Besoin en Fonds de Roulement a une durée comprise entre dix-huit (18) et trente-six (36) mois avec un différé en capital et intérêt. Il est au taux d'intérêt maximum de 2,75 % HT. Le remboursement se fera à compter du 31 janvier 2021.

Dans la même veine, la conférencière a présenté les critères d'éligibilité au FGSE-COVID-19 et les pièces constitutives du dossier de demande que nous présentons dans le détail dans le tableau ci-dessous.

Elle a notamment indiqué les différentes étapes à

suivre pour pouvoir bénéficier des fonds. Le requérant devra s'enregistrer sur la plateforme Web du Fonds (www.fsge.gouv.ci), renseigner le formulaire d'information en ligne et transmettre sa demande au Comité de Gestion via le Secrétariat Exécutif accompagnée des pièces et documents exigibles (PARCSI, 2 Plateaux Saint Jacques, Rue J-7, Téléphone : +225 22 51 51 90/98). « C'est seulement une fois ces étapes franchies que le dossier de demande d'appui du Fonds sera instruit », relève M. Aka-Anghui, par ailleurs, membre suppléant au Comité de Gestion du FSGE-COVID-19 qui, à l'occasion, a tenu à rappeler à toutes fins utiles que la CGECI, contrairement au Comité de Gestion du Fonds d'appui aux Grandes Entreprise dont elle fait partie, n'est qu'Observateur dans le Comité de Gestion du Fonds alloué au PME (FSPME). Il a souhaité que l'Organisation patronale soit conviée à toutes les réunions de prise de décision car selon lui les PME sont également membres de la CGECI.

Le Directeur Exécutif de la CGECI a présenté les grandes lignes du Fonds de soutien aux PME, donné quelques informations sur le Fonds de Solidarité qui profite désormais aux personnes en arrêt de travail et indiqué que le Fonds d'appui au Secteur Informel étaient présenté le jour même de la conférence aux membres du comité paritaire Etat secteur privé.

Par ailleurs, il a également informé qu'il sera mis sur pied, au profit des entreprises deux (02) guichets dont l'un sera à la Maison de l'Entreprise et l'autre installé au siège du Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et l'autre à la Maison de l'Entreprise, siège social de la CGECI. Ces guichets serviront de relais d'informations et d'orientation aux entreprises qui sont intéressées par les fonds. Au besoin, la CGECI aidera ces entreprises dans la rédaction de leurs courriers adressés aux Administrations.

Mme Victorine Attia, pour sa part, a tenu à préciser que la phase d'opérationnalisation définitive des différents fonds ne remet pas en cause la phase transitoire. « Chaque entreprise ayant bénéficié d'un financement dans le cadre de la phase transitoire peut refaire plusieurs fois la demande si elle justifie le besoin », a-t-elle révélé, rappelant au passage que les financements en besoin de fonds de roulement dans le cadre du FSPME-COVID-19 et du FSGE-COVID-19 sont respectivement plafonnés à 100 millions FCFA et 500 millions FCFA.

A l'issu des échanges, on peut retenir les principales préoccupations des entreprises suivantes:

- La liste jugée trop longue des pièces à fournir ;
- La difficulté à obtenir certaines pièces comme les attestations de régularité fiscale ou sociale ;
- Le critère de baisse de 30% du Chiffre d'Affaire jugé inopportun ;
- La nécessité de prendre en compte les difficultés de trésorerie et le financement au besoin en fonds de roulement.

Actualité de la semaine

Appui aux entreprises envisagé par les bailleurs: La CGECI échange avec la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire

Pour abonder le Plan de soutien économique, social et humanitaire mis sur pied en vue de lutter contre la pandémie de Coronavirus, le Gouvernement ivoirien n'a pas hésité à lancer un appel en direction de ses partenaires au développement. Cet appel semble avoir été attendu au regard de la mobilisation des partenaires économiques internationaux qui ont annoncé des appuis financiers conséquents en vue d'aider le pays à relancer son économie.

L'Union Européenne (U.E), par exemple, a annoncé un appui minimum de 100 millions d'euros, environ 65 milliards CFA, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement pour soutenir les PME ivoiriennes. C'est dans ce cadre que nous annonçons dans les colonnes de la Veille du Patronat N°006, du vendredi 22 mai 2020, une rencontre cette semaine entre la CGECI et l'UE pour harmoniser leurs points de vue sur l'appui attendu par les entreprises établies en Côte d'Ivoire.

Cette rencontre qui a eu effectivement lieu à la Maison de l'Entreprise a notamment enregistré la présence de M. Jean-Marie Ackah, Président de la CGECI, M. Philippe Eponon, Vice-Président de la CGECI et S.E.M Jobst Von Kirchmann, Ambassadeur de l'UE en Côte d'Ivoire. Comme prévu, les discussions ont porté sur le fonds de garantie aux PME. En Europe, une PME c'est moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaire (environ 33 milliards FCFA) et moins de 250 employés. Appliquer au contexte ivoirien, l'appui financier annoncé par ce bailleur de fonds couvrira donc les deux Fonds destinés aux PME et aux Grandes Entreprises.



Photo d'illustration

Au cours de la rencontre, les participants ont également échangé sur les critères d'éligibilité, la gouvernance du fonds et le rôle que doivent jouer les banques. Ils ont, par ailleurs, insisté sur le coût qui devait être le plus réduit possible.

L'UE et la Banque mondiale auront une rencontre avec le Gouvernement la semaine prochaine. L'Union Européenne a promis de prendre en compte les recommandations de la CGECI pour que le secteur privé profite réellement des appuis financiers qui seront consentis.

COVID-19

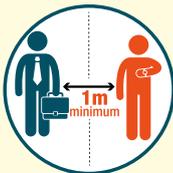
Face au Coronavirus: pour se protéger et protéger les autres



Se laver très régulièrement les mains au savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique



Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées



Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

Dialogue social

Dans les coulisses du dialogue entre l'Etat et les partenaires sociaux



Allocation de S.E.M. Amadou Gon Coulibaly

A l'occasion du 1^{er} mai 2020 (jour de la fête du travail), le Premier Ministre a eu une séance de travail avec les Centrales Syndicales à laquelle a été associée la CGECl. L'objectif de la rencontre était d'échanger sur l'impact de la covid-19 en milieu du travail.

Suite à cette rencontre, le Ministère en charge de l'emploi a demandé aux partenaires sociaux (Patronat et centrales syndicales) de proposer au gouvernement des mesures pour atténuer l'effet de la COVID-19 sur le monde du travail.

Dans ce cadre, les partenaires sociaux se sont réunis le 08 mai 2020 au sein de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC), pour préciser l'esprit et la lettre de leur protocole d'accord du 25 mars 2020, relatif aux mesures à prendre face à la situation de la COVID-19. Et ce, en vue de permettre aux entreprises de mieux se l'approprier.

Les partenaires sociaux ont également formulé à l'endroit du gouvernement, des recommandations additionnelles visant à réaménager certaines dispositions du Code du Travail pour donner plus de flexibilité afin d'aider les entreprises à maintenir les emplois ; à savoir :

- L'assouplissement des dispositions de l'article 25.5 du code du travail qui exigent que le travailleur soit informé au moins 15 jours avant la date de départ effectif en congé, afin de faciliter la mise en œuvre de l'anticipation des congés ;
- Le recours au chômage partiel par les entreprises avec la possibilité de réduire les heures de travail pour tout ou partie de l'effectif de l'entreprise et ainsi garantir un minimum de revenu aux travailleurs concernés.

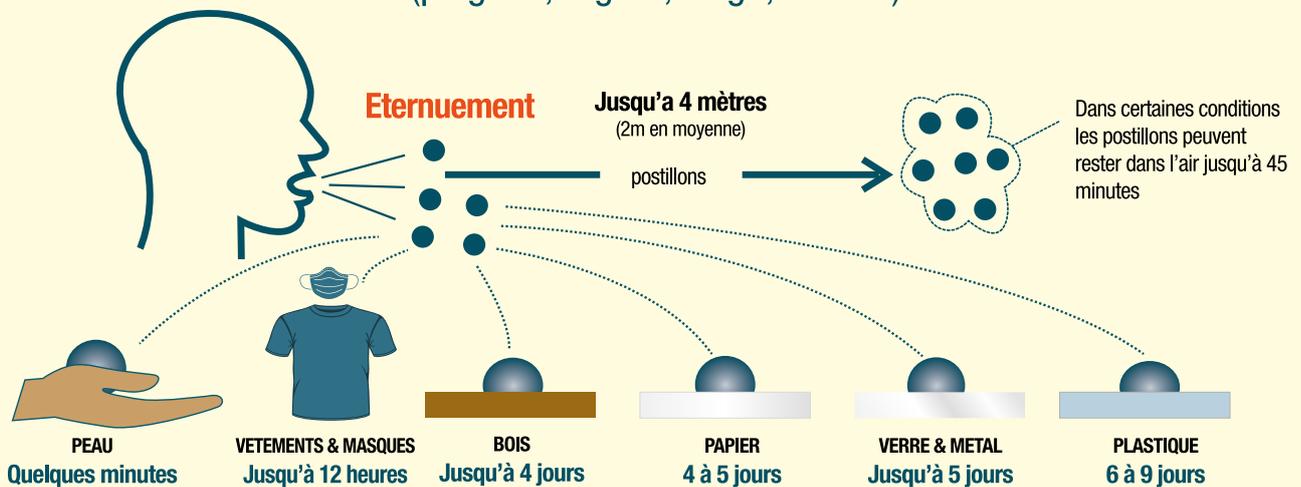
Cependant, le gouvernement qui envisage d'endosser les recommandations de la CIPC par voie d'ordonnance est préoccupé par la question des licenciements pour motif économique, au sein des entreprises.

Les partenaires sociaux membres de la Commission Consultative du Travail (CCT), craignent pour leur part que cela se traduise par une interdiction des licenciements sein des entreprises, interdiction qui priverait l'employeur de sa prérogative de décider librement des choix stratégiques lui permettant de faire face aux difficultés et réalités de son entreprise. Ils l'ont exprimé unanimement lors d'une réunion de ladite Commission, le 19 mai 2020.

Il est important de noter que, pour les partenaires sociaux, le Gouvernement devrait plutôt accompagner les cas de chômeurs techniques dans les secteurs lourdement impactés par les mesures de sécurité sanitaire, prises par le Gouvernement.

COVID-19

Temps de survie du virus sur les surfaces
(poignée, argent, siège, habit...)



Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées

Dialogue public - privé

Le Comité paritaire se réunit et échange sur le fonds pour le secteur informel



Photo d'illustration

L'emploi en Côte d'Ivoire étant presque exclusivement informel (93,6%), un fonds d'appui aux Acteurs du Secteur Informel (100 milliards FCFA) a été mis en place par le Gouvernement ivoirien face à la pandémie à coronavirus. Son objectif général est de disposer d'un cadre cohérent et structuré de financement et d'accompagnement des acteurs du secteur informel impactés par la pandémie de Covid-19.

A terme, ce fonds devra financer près de 40.000 personnes dont les activités ont été durement impactées par la Covid-19. A ce jour, environ 2269 personnes qui ont déjà bénéficié de ce fonds avec des montants allant de 200 000 FCFA à 300 000 FCFA. Ce point a été fait au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le mardi 26 Mai 2020 à Abidjan-Plateau.

Tous les secteurs d'activité sont éligibles au financement du fonds. Il s'agit prioritairement du Commerce, de l'Artisanat, des Services et de la petite transformation.

Pour être bénéficiaire, le demandeur doit s'inscrire en ligne sur le site www.fasi.ci ou aller dans les agences régionales de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) et dans les représentations régionales des ministères sectoriels. Rappelons que le patronat avait fait des propositions pour l'opérationnalisation de tous les appuis destinés aux entreprises, y compris le fonds du secteur informel.

La présentation du Président du Fonds, à savoir le Directeur général de l'Economie, M Saint Oguié a été suivi avec attention par les représentants du secteur privé, d'autant qu'aucun d'entre eux n'est membre du Conseil de Gestion de ce Fonds.

L'intérêt de la CGECI pour ce fonds ne réside pas dans le fait que ses membres pourront en bénéficier, mais plutôt parce qu'il peut contribuer à formaliser plusieurs entreprises et à terme élargir l'assiette fiscale. Pour information, une des 8 orientations du plan stratégique 2020-2022 de la CGECI est consacrée à l'amélioration de l'environnement des affaires et par conséquent à la réduction du poids de l'économie informelle.

Dans cette dynamique, la CGECI a entamé une démarche auprès du Bureau International du Travail (BIT) pour la mise en place d'un programme de renforcement des capacités du secteur intitulé « Formalisez Votre Entreprise ». Ce programme pourrait être mis en œuvre par le Centre d'Appui et de Développement des Entreprises (CADE) de la CGECI, avec la collaboration des Maîtres formateurs de la méthodologie GERME (GÉRer Mieux son Entreprise) du BIT.

Page internet dédiée aux notes et informations officielles de l'administration sur la COVID-19



<https://cgeci.com/coronavirus/>

Plaidoyer

Le Gouvernement suspend les pénalités de retard dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics



Le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP, M. COULIBALY Non Karna

La pandémie de la COVID-19, de par les restrictions qu'elle a engendrées (confinement, entraves à la circulation des biens et des personnes, suspension de certains chantiers et autres), a des impacts négatifs sur le rendement des entreprises.

En ce qui concerne les entreprises du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), elles ne pourront pas livrer les travaux à l'échéance indiquée. Cet état de fait constitue une préoccupation pour les entreprises exécutant des marchés et commandes publics car, selon le code des marchés publics ivoirien, ces dernières subissent des pénalités en cas de non livraison à échéance.

C'est pour faire face à cette situation, que la CGECI a, dans son plaidoyer envers l'Etat, préconisé en mars la suspension des pénalités pour retard d'exécution des marchés publics en période de COVID-19.

Le 31 mars 2020, le Premier Ministre, lors de l'annonce du plan de soutien aux entreprises, a indiqué notamment que le gouvernement entend « Annuler les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'Etat et ses démembrements durant la période de crise ».

Bien que se réjouissant de cette mesure, le secteur privé se demandait à partir de quelle date, elle entrerait en vigueur.

La réponse à cette interrogation est venue à l'issue du Conseil des Ministres du 06 mai 2020. Ledit Conseil a adopté une ordonnance portant dérogation aux dispositions du Code des marchés publics relatives aux pénalités de retard, en matière de marchés et commandes publics, dans le cadre du Plan de soutien économique, social et humanitaire. Cette ordonnance annule les pénalités de retard à la charge des titulaires des marchés publics et autres commandes de l'Etat, sur la période du 06 avril au 06 juillet 2020.

Cette mesure est appréciée du secteur qui éprouve des difficultés réelles. Selon M. Hamed Traoré, Directeur Exécutif du Groupement ivoirien du bâtiment et des travaux publics (Gibtp), « à fin Avril, l'impact de la COVID-19 sur le secteur se traduit par une baisse d'environ 40% du chiffre d'affaires. »

Si dans ces circonstances, les entreprises étaient frappées par des pénalités, il va s'en dire que leur situation allait être pire. Cette menace étant écartée, les entreprises les plus impactées peuvent en outre se tourner vers les fonds dédiés aux entreprises.

Lutte contre le COVID-19

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 28 mai 2020, une réunion du Conseil National de Sécurité qui a examiné la situation sécuritaire nationale et fait le point de la mise en œuvre des diligences du Plan de riposte et de soutien économique.

A cette occasion, le Conseil National de Sécurité a procédé, en outre, à la revue des mesures concernant la maladie à coronavirus (COVID-19). Au terme de cette revue, il a été, notamment, décidé de la prorogation des mesures suivantes jusqu'au dimanche 14 Juin 2020 :

- le maintien de l'état d'urgence,
- le maintien de l'isolement du Grand Abidjan,
- le maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle,
- le maintien de la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes.



**STOP
COVID-19**

La **CGECI** vous accompagne
face au **COVID-19**

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur la page

cgeci.com/coronavirus

Analyse d'impact

L'impact de la COVID sur les entreprises formelles selon l'enquête de l'Institut Nationale de la Statistique (INS)



Photo d'illustration

Le secteur formel contribue à la création de richesses par les activités de transformation, de commerce et des services et il emploie près de 900 000 salariés (2019). Les entreprises de ce secteur ont subi les effets des mesures prises pour endiguer la pandémie de la COVID 19, entre autres, l'instauration d'un couvre-feu, la fermeture des frontières, l'interdiction de sortie du Grand Abidjan.

Pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur les activités de ces entreprises, le Ministère du Plan et du Développement (MPD) avec l'appui technique et financier du PNUD a initié une étude afin de disposer de statistiques exhaustives et fiables pouvant aider à la prise de décision et trouver des mesures d'accompagnement adéquates de résilience et de relance post-crise. Cette évaluation s'est faite sur la base d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 310 entreprises et 13 faïtières et organisations socio-professionnelles.

Les principaux résultats de l'enquête se présentent comme suit :

- **Caractéristiques des entreprises enquêtées :**
Taille: PME (51%), Grande Entreprise (49%) –
Secteur d'activité : Commerce (47%), autres secteurs tertiaires (13%), hébergement et restauration (10%), transport et entreposage (10%) et autres secteurs secondaires (7%).
- **Premier constat : Les Petites et moyennes entreprises (PME) sont beaucoup plus affectées par les effets de la pandémie que les grandes entreprises.**
- **Impacts au plan organisationnel :**
 - Fermeture des points de vente / établissements:
Près de 16 entreprises sur 100 ont fermé leur point de ventes ou établissements.

- Arrêt temporaire des activités : 42,6% des entreprises du secteur formel ont déclaré avoir temporairement suspendu leur activité.
- Réduction de l'activité : Près de 2 entreprises modernes sur 3 ont vu leur activité réduite (63,3%).
- Réduction ou modification des horaires de travail : Presque toutes les entreprises du secteur formel ont dû modifier leurs horaires de travail (95,9%).
- Pour toutes les entreprises du secteur formel, une baisse a été enregistrée au niveau du chiffre d'affaires, des investissements, de la production et de l'emploi.
- Concernant l'emploi, il est noté une perte temporaire de 22 962 emplois au cours du mois d'avril et une projection de 131 678 pertes d'emplois pour la fin décembre 2020. Les PME enregistrent une perte nette de 22 224 emplois contre 738 pour les grandes entreprises.
- Baisse de l'activité économique annuelle de 26,2% par rapport à une année normale est notée.
- 96,1% des chefs d'entreprises des PME ont exprimé un besoin de trésorerie et 91,2% au niveau des GE. Pour plus de la moitié de ces entreprises (62,15%), le besoin de trésorerie pourrait se rapprocher d'une valeur approximative de 10 000 milliards de FCFA.
- 98% des entreprises ont vu leurs partenaires commerciaux baisser leurs commandes principalement ceux du Secteur BTP (99,8%)
- Perspectives de la reprise des activités : Reprise début septembre 2020 (24,4%), Reprise avant début septembre (21,9%), Aucune visibilité (notamment ceux de l'hébergement et de la restauration (72,9%).
- Attentes des entreprises vis-à-vis du gouvernement et des partenaires du développement
 - Rendre opérationnelles les mesures de soutien aux entreprises dans un délai court ;
 - Annuler la fiscalité et la parafiscalité des entreprises sur toute la période de la crise du COVID-19 ;
 - Approvisionner sans délai la Régie d'avance du remboursement des crédits de TVA ;
 - Mettre en place une politique d'économie d'impôt pour le soutien des banques ;
 - Réduire les tarifs d'importation des biens et services pendant la période post crise COVID-19.

Emploi

Les salariés en arrêt de travail pourront bénéficier d'une aide de l'Etat



Photo d'illustration

Suite à la survenance de la pandémie de coronavirus en Côte d'Ivoire le 11 mars 2020, le Conseil National de Sécurité (CNS) et le Gouvernement ont pris des mesures dans l'optique de freiner la propagation de la maladie au sein de la population.

A la suite de ces mesures, le Patronat et les centrales syndicales réunis au sein de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC), les 25 mars et 08 mai 2020, ont formulé des recommandations à l'endroit du Gouvernement, relativement aux mesures à prendre pour la gestion de la situation née de la COVID-19.

Parmi ces recommandations qui visent à atténuer l'effet de la COVID-19 sur le monde du travail, figure entre autres, la mise en place d'un fonds spécial ou l'utilisation d'un fonds existant pour allouer une allocation aux travailleurs

mis en chômage technique ou licenciés du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19 pour compenser la perte de leurs revenus.

Sur proposition de la CGECI, soutenu par les partenaires sociaux, le Gouvernement a accepté de dégager une enveloppe de quatre milliards quatre cents sept millions deux cents quarante mille (4 407 240 000) Francs CFA pour indemniser les travailleurs concernés. Et ce, sur la période couvrant les mois d'avril et mai 2020.

La clé de répartition est ainsi établie :

- **60 000 francs CFA pour les ouvriers ;**
- **120 000 francs CFA pour les Agents de Maitrise et les Techniciens ;**
- **240 000 francs CFA pour les cadres moyens et les techniciens supérieurs ;**
- **360 000 francs CFA pour les cadres supérieurs.**

Dans cette perspective, une réunion s'est tenue le lundi 26 mai 2020, au Cabinet du Ministre en charge du Travail, entre les partenaires sociaux et le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Au cours de cette rencontre, il a été convenu que des attestations de chômage technique ou de licenciement soient délivrées par les employeurs aux travailleurs qui devraient en avoir.

Le modèle d'attestation a été validé par les partenaires sociaux. Les entreprises sont actuellement en train de les remplir pour les acheminer aux services compétents du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.



"Le Patronat Ivoirien"

27

Groupements et Associations

+ de 3500

Entreprises

+ de 18 000

Milliards de chiffre d'affaires

+ de 300 000

emplois

+ de 80%

de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE



CONSEIL & FORMATION



FINANCE & SERVICES



BTP



INDUSTRIE & ENERGIE



TÉLÉCOMS & TICs



La parole est à l'**UNEMAF**

COVID-19 et changement du modèle agricole



Image d'illustration

A l'instar de tous les autres secteurs d'activité, le secteur agricole a été fortement ébranlé par les effets dévastateurs de la pandémie Coronavirus COVID-19. La réaction du Gouvernement a été d'apporter un soutien aux filières agricoles à la mesure du poids de l'agriculture dans l'économie. Ne dit-on pas que l'économie de la Côte d'Ivoire repose sur l'Agriculture.

L'Union des Entreprises du Monde Agricole et forestier (UNEMAF), dont la mission est d'apporter des réponses aux préoccupations des entreprises du secteur dans cette période particulièrement difficile s'est interrogée sur les mesures à prendre pour permettre à ses membres de traverser cette crise. Elle a, bien entendu, remonté leurs préoccupations à la CGECI afin de lui permettre à son tour de saisir le Gouvernement.

En effet pour les professionnels du secteur, les ministères techniques concernés, les organes de régulation, les Organisations Professionnelles Agricoles, les faitières agricoles, il fallait donner des réponses rapides et urgentes aux défis relevés et bâtir des stratégies d'attaque et de riposte appropriées face à cette pandémie. Il s'agit de :

- ▶ La chute des cours des matières premières ;
- ▶ La réduction importante des volumes de vente ;
- ▶ La dégradation de la trésorerie ;
- ▶ Les difficultés d'approvisionnement ;
- ▶ La rémunération des producteurs ou planteurs ;
- ▶ Le maintien de l'outil de production ;
- ▶ La poursuite des projets en cours ;
- ▶ La mise à disposition d'intrants ;
- ▶ La gestion des stocks de productions existants ;
- ▶ Les mesures pour éviter une crise alimentaire ;
- ▶ La préservation des emplois ;
- ▶ La protection des travailleurs sur leur lieu de travail, etc.

Des montants ont certes été affectés à chacune des filières, mais au-delà de cette répartition, au-delà des appuis d'urgence, il faut maintenant penser à la période post COVID-19. La situation, aussi grave soit-elle, nous oblige à nous interroger sur les voies et les moyens de changer la donne. Cette crise ne devrait-elle pas amorcer l'élaboration d'un nouveau système agricole ?

Notre pays et l'Afrique d'une manière générale exportent ce qu'ils ne peuvent pas transformer et ne parviennent pas à produire ce qu'ils consomment. Ainsi l'arrêt des usines de chocolat en Europe et aux Etats-Unis a pour conséquence un cumul de stock de cacao dans nos entrepôts, une situation qui va impacter le cours de la matière première. Certaines difficultés de cette filière ont d'ailleurs été bien esquissées dans le numéro précédent de la Veille du Patronat.

C'est donc le moment de conduire le développement de notre économie nationale de manière à mettre en marche notre modèle de croissance durable, inclusif et résilient, sans éluder le débat sur le changement climatique, la sécheresse et les inondations.

En regardant ce qu'ont fait d'autres pays, la réponse à la crise de la COVID-19 devrait être utilisée comme une occasion de renforcer la résilience aux chocs économiques.

En attendant les entreprises doivent mettre en œuvre toutes les mesures barrières possibles pour éviter à leurs salariés d'être exposés au virus. Les entreprises du secteur agricole et forestier peuvent compter sur l'appui de l'UNEMAF et de la CGECI dans ce combat.

N'DRI Koffi
Secrétaire Exécutif

Union des Entreprises du Monde Agricole et Forestier (UNEMAF)

Brèves & Circulaires

Mardi 26 mai

- ▶ Présentation et validation du modèle type d'attestation individuel pour licenciement pour motif économique, de mise en chômage technique en vu du versement de l'appui de l'Etat aux travailleurs rendus vulnérable du fait de la COVID-19

Jeudi 28 mai

- ▶ Séance d'informations du secteur privé sur le thème « Présentation des fonds d'appuis aux entreprises et filières agricoles impactées par le COVID-19 »
- ▶ Réunion du Comité paritaire technique sur le COVID-19
- ▶ Réunion avec le Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé sur les difficultés des entreprises qui fabriquent du ciment
- ▶ Rencontre avec l'Ambassadeur de l'UE sur les garanties aux PME
- ▶ Le Président de la CGECI, par ailleurs Président de la FOPAO, s'adresse au secteur privé ouest africain

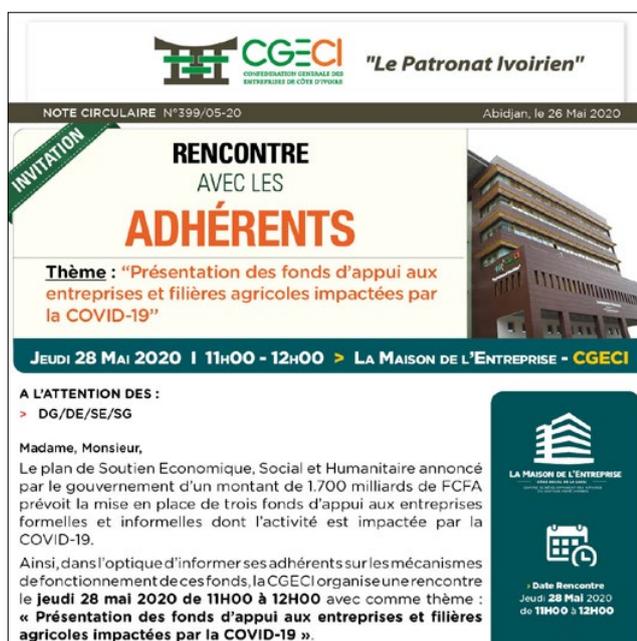
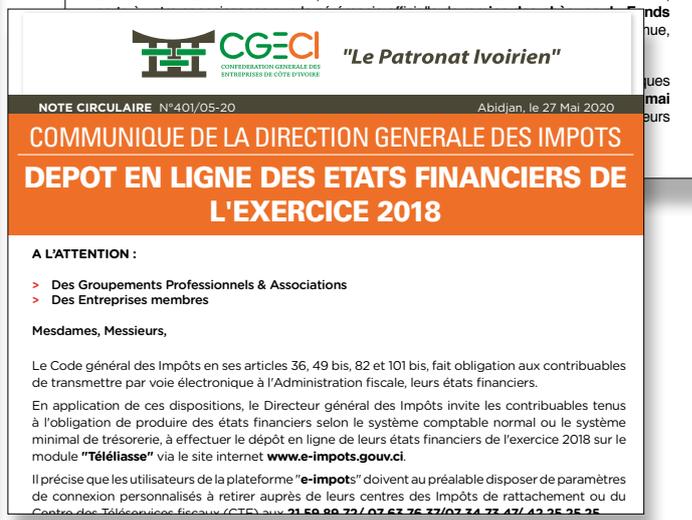
Mercredi 27 mai

- ▶ Echanges avec les associations professionnelles des établissements des micro-finance puis des banques sur le projet S'Investir Ensemble pour l'accompagnement des PME
- ▶ Célébration des entreprises pourvoyeuses d'emplois au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale – Prix d'Excellence 2019

Vendredi 29 mai

- ▶ Réunion de restitution des résultats de trois études (entreprises formelles, secteur informel et ménages) de l'INS portant sur l'impact du COVID-19
- ▶ Réunion du Comité de gestion du fonds pour les Grandes Entreprises: six dossiers à l'étude.

- ▶ Depuis Avril 2020, nous avons partagé 80 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises... dont trois (3) cette semaine.

- ▶ Les trois (3) dernières notes diffusées aux adhérents.

Bonnes pratiques

COVID-19: LE NETTOYAGE DES BUREAUX EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

Le **SRAS-CoV-2** ne se multiplie pas dans l'environnement, mais persiste de quelques heures à 6 jours en fonction du type de support, de l'humidité, de la température et de la charge virale initiale.

La dose infectante n'est à ce jour pas connue ; toutefois, on estime qu'il est possible de se contaminer en touchant des surfaces fraîchement contaminées.

Le nettoyage, effectué par essuyage avec un produit contenant un tensioactif contenu dans les savons, les dégraissants, les détergents..., permet d'éliminer les matières grasses, les poussières et également solubiliser les lipides de l'enveloppe du virus **SRAS-CoV-2** et ainsi le rendre inactif.

Lorsqu'elle est nécessaire, la désinfection est effectuée en complément du nettoyage. Elle se réalise avec des produits (**eau de Javel, eau oxygénée ou butan-2-ol**) qui ont une capacité à diminuer le nombre de micro-organismes présents au moment de l'opération.

La désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) n'est pas un procédé de désinfection de l'air. Elle se pratique que dans les salles propres ou dans les laboratoires hors présence humaine, à l'aide d'un automate pulvérisant et un produit désinfectant.

La réponse (nettoyage ou nettoyage/désinfection) est proportionnelle au risque de contamination d'une surface. Ce risque s'évalue en fonction de l'affluence et de l'usage des surfaces.

Pour les surfaces présentant un risque faible de contamination par le **SRAS-CoV-2**, les locaux sont entretenus quotidiennement avec les produits de nettoyage habituels.

Les surfaces jugées très contaminées par le **SRAS-CoV-2**, une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage. Par prudence, la CGECI envisage de désinfecter ses locaux avant de remettre en location ses salles.

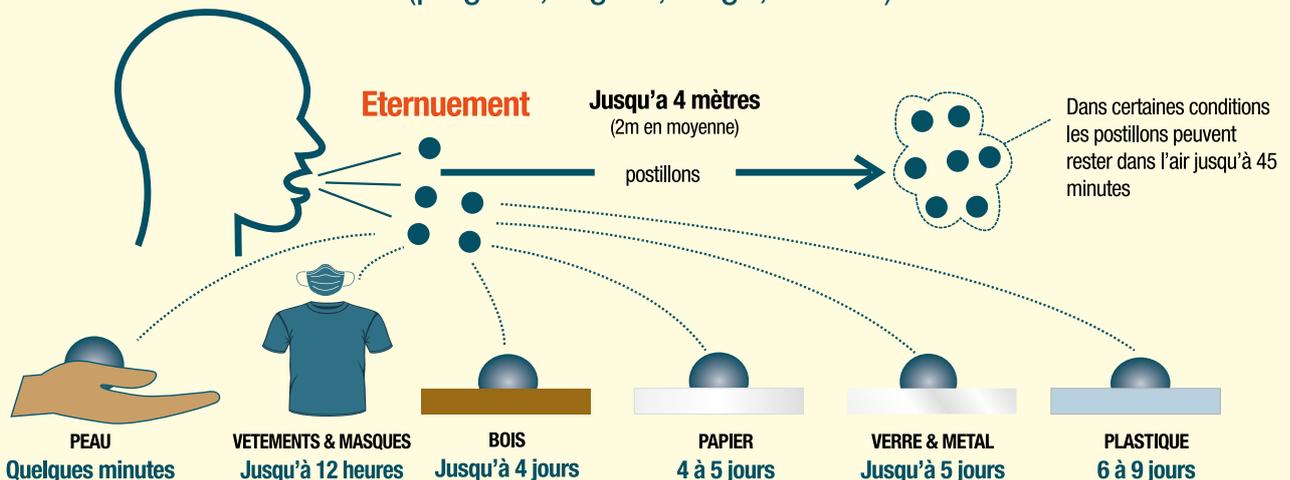
Il est utile de noter que les produits de nettoyage et de désinfection sont généralement des produits irritants et facilement inflammables pour certains.

Quels sont les risques liés aux produits de désinfection ?

Les opérateurs en charge du nettoyage doivent être formés et informés sur la procédure ainsi que sur les risques et les mesures de prévention inhérentes.

COVID-19

Temps de survie du virus sur les surfaces (poignée, argent, siège, habit...)



Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101

INHP (Institut National d'Hygiène Publique)
Tél. : (+225) 21 25 35 10/ 23 46 19 85

SMIT (Service des Maladies Infectieuses Tropicale
CHU Treichville) - Tél. : (+225) 21 24 91 22

IPCI (Institut Pasteur de Côte d'Ivoire)
Tél. : (+225) 23 45 33 92

SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)
Tél. : (225) 22 44 53 53



CECI
Coalition des Entreprises de Côte d'Ivoire
contre le Sida, la Tuberculose,
le Paludisme et le Cancer



Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises

afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un septième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.



Le consortium ALTEA en partenariat avec le Ministre de l'Artisanat, Sidiki Konaté, a fait don de 3 tonnes de riz et une tonne de sucre, aux artisans sinistrés de Grand-Bassam qui ont payés un lourd de la COVID-19 et de l'incendie qui a ravagé leur site



Olam Cocoa Côte D'Ivoire, filiale cacao du Groupe Olam et ses partenaires de l'industrie du Cacao et du Chocolat, ont lancé une campagne importante de distribution de fournitures médicales et sanitaires dans 12 villes à 197 coopératives de cacao



Foxtrot International offre des vivres aux populations de Vridi Cana



L'Oréal Côte d'Ivoire a entamé la production de gels désinfectants hydro-alcooliques qui seront offerts à ceux qui se battent en première ligne pour limiter la propagation du virus dans le pays



Le Groupe Afrique pesage a fait don au ministère de l'Équipement et de l'Entretien routier de 5.000 masques, 2000 gels, 300 bouteilles de javel, 300 bouteilles de savon liquide et 100 seaux, le tout d'une valeur de cinq millions de francs CFA



Les Exportateurs ivoiriens de cacao en partenariat avec le Conseil Café Cacao font un don de 65 millions pour la riposte contre la pandémie de Coronavirus

Entreprises citoyennes



L'entreprise de transformation de cacao, Ivory cocoa products (ICP), a fait des dons de vivres et de non vivres à San-Pedro, à la préfecture et à la mairie pour contribuer à la lutte contre la maladie à coronavirus COVID-19



La société d'extraction minière, Perseus Mining, a offert à la population du département de Tengrela du matériel de lutte contre la Covid-19



L'entreprise Friesland Campina a offert des produits alimentaires, du matériel médical et d'hygiène d'une valeur de 25 millions FCFA en vue de soutenir les personnels soignants face à la pandémie du coronavirus (COVID-19)



L'association des professionnels de l'engrais en Côte d'Ivoire a fait un don d'une valeur totale de 15 millions F CFA au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique et à celui de la Solidarité, de la Cohésion et de la Lutte contre la pauvreté pour contribuer pour lutter contre la COVID-19



Dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, l'entreprise Total a fait un don de cartes de carburant d'une valeur globale de 25 millions de FCFA au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique



Lutte contre le COVID-19 : Barold Assurance équipe en matériels de protection la Représentation diplomatique et consulaire du Burkina Faso en Côte d'Ivoire



"Le Patronat Ivoirien"

27
Groupements
et Associations

+ de **3500**
Entreprises

+ de **18 000**
Milliards de chiffre
d'affaires

+ de **300 000**
emplois

+ de **80%**
de contribution
aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE



CONSEIL & FORMATION



FINANCE & SERVICES



BTP



INDUSTRIE & ENERGIE



TÉLÉCOMS & TICs



GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI



ANESPLACI
Association Nationale des Etablissements
Scolaires Privés Laïcs de Côte d'Ivoire
Président
Guy Landry DIETY
Tél.: 22 52 46 73



APBEFCI
Association Professionnelle des Banques
et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
Président
Daouda COULIBALY
Tél.: 20 32 20 08 / 20 32 68 42



APCI
Association Professionnelle
des Pétroliers de Côte d'Ivoire
Président
Diakité Coty IBRAHIM
Tél.: 20 21 42 43



APEX-CI
Association pour la Promotion des Exportations
de Côte d'Ivoire
Directeur Général
Guy M'BENGUE
Tél.: 20 30 25 30



APCCI
Association des Producteurs de Ciments
de Côte d'Ivoire
Président
Xavier SAINT-MARTIN-TILLE
Tél.: 21 24 62 00



ASA-CI
Association des Sociétés d'Assurance
en Côte d'Ivoire
Président
Saliou BAKAYOKO
Tél.: 22 48 81 12 / 27



CCIFCI
Chambre de Commerce
et d'Industrie France Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis LEGRAS
Tél.: 21 25 82 06



CCILC
Chambre de Commerce
et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire
Président
Joseph KHOURY
Tél.: 21 26 22 12



Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
Présidente
Me Yolande FOLDAH-KOUASSI
Tél.: 20 32 11 47



FEDERMAR
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire
Président
Vallasiné DIARRASSOUBA
Tél.: 21 22 08 06



FENAPEPS-CI
Fédération Nationale du Patronat des Entreprises
Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire
Président
Edy KOULA
Tél.: 22 41 34 54



FENEPLACI
Fédération Nationale des Etablissements
du Privé Laïc de Côte d'Ivoire
Président
FOFANA BANGALI
Tél.: 22 41 49 96 - 08 05 65 65



FNISCI
Fédération Nationale des Industries
et Services de Côte d'Ivoire
Président
Joseph-Désiré BILEY
Tél.: 20 31 90 70



GEPEX
Groupement Professionnel des Exportateurs
de Café et de Cacao
Président par intérim & Directrice Exécutive
Françoise Mariane BÉDIE
Tél.: 20 32 17 70



GIBTP
Groupement Ivoirien du Bâtiment
et des Travaux Publics
Président
Philippe EPONON
Tél.: 22 43 77 91



GIPAME
Groupement interprofessionnel automobiles,
matériels et équipements)
Président
Abdul Hussein BEDYOUN
Tél.: 21 75 03 41



GNI
Groupement des Négociants
Internationaux
Président
Malick TOHE
Tél.: 21 35 63 26



GOTIC
Groupement des Opérateurs du Secteur
des Technologies de l'Information
et de la Communication de Côte d'Ivoire
Président
Patrick M'BENGUE
Tél.: 22 52 64 74



GPP
Groupement Professionnel
de l'Industrie du Pétrole
Président
Amadou TOURE
Tél.: 20 33 32 57 / 20 33 32 58



MPME
Mouvement des Petites
et Moyennes Entreprises
Président
Joseph AMISSAH
Tél.: 21 24 00 70



OBAMCI
Organisation des Producteurs Exportateurs
de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres
Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire
Président
Jean Marie KAKOU GERVAIS
Tél.: 20 33 19 81



OCAB
Organisation centrale des producteurs-
exportateurs d'ananas et de bananes
Président
ELLOH VOSSO
Tél.: 20 25 19 72



UGECI
Union des Grandes Entreprises industrielles
de Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis MENUJOUR
Tél.: 20 21 04 82



UNEMAF
Union Nationale des Entreprises Agricoles
et Forestières de Côte d'Ivoire
Président
Tizé YORO BI
Tél.: 22 44 44 80



UNIFBACI
Union Nationale des Industriels et Fabricants
de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire
Président
Dominique GALLI
Tél.: 21 35 55 53



UNETEL
Union Nationale des Entreprises
de Télécommunications
Président
Ahmed Cisse
Tél.: 20 21 60 43



UPESUP
Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé
Président
Dr Eiete AKA
Tél.: 22 42 90 65